

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'EPARGNANT au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 02 Février 2026

Le Commissaire aux Comptes :
P/CABINET CMC
Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETE AU 31 Décembre 2025
(Montants exprimés en Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	130 472 916	130 914 176
Obligations et valeurs assimilées		123 359 143	123 046 249
Titres OPCVM		7 113 773	7 867 927
Placements monétaires et disponibilités		38 608 231	36 628 942
Placements monétaires	5	28 714 697	23 003 066
Disponibilités		9 893 535	13 625 876
Créances d'exploitation	6	121 108	112 187
TOTAL ACTIF		169 202 255	167 655 305
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	317 786	334 443
Autres créditeurs divers	8	47 462	48 013
TOTAL PASSIF		365 248	382 456
ACTIF NET			
Capital	9	158 521 852	157 078 392
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 422	1 212
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 313 733	10 193 245
ACTIF NET		168 837 007	167 272 850
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		169 202 255	167 655 305

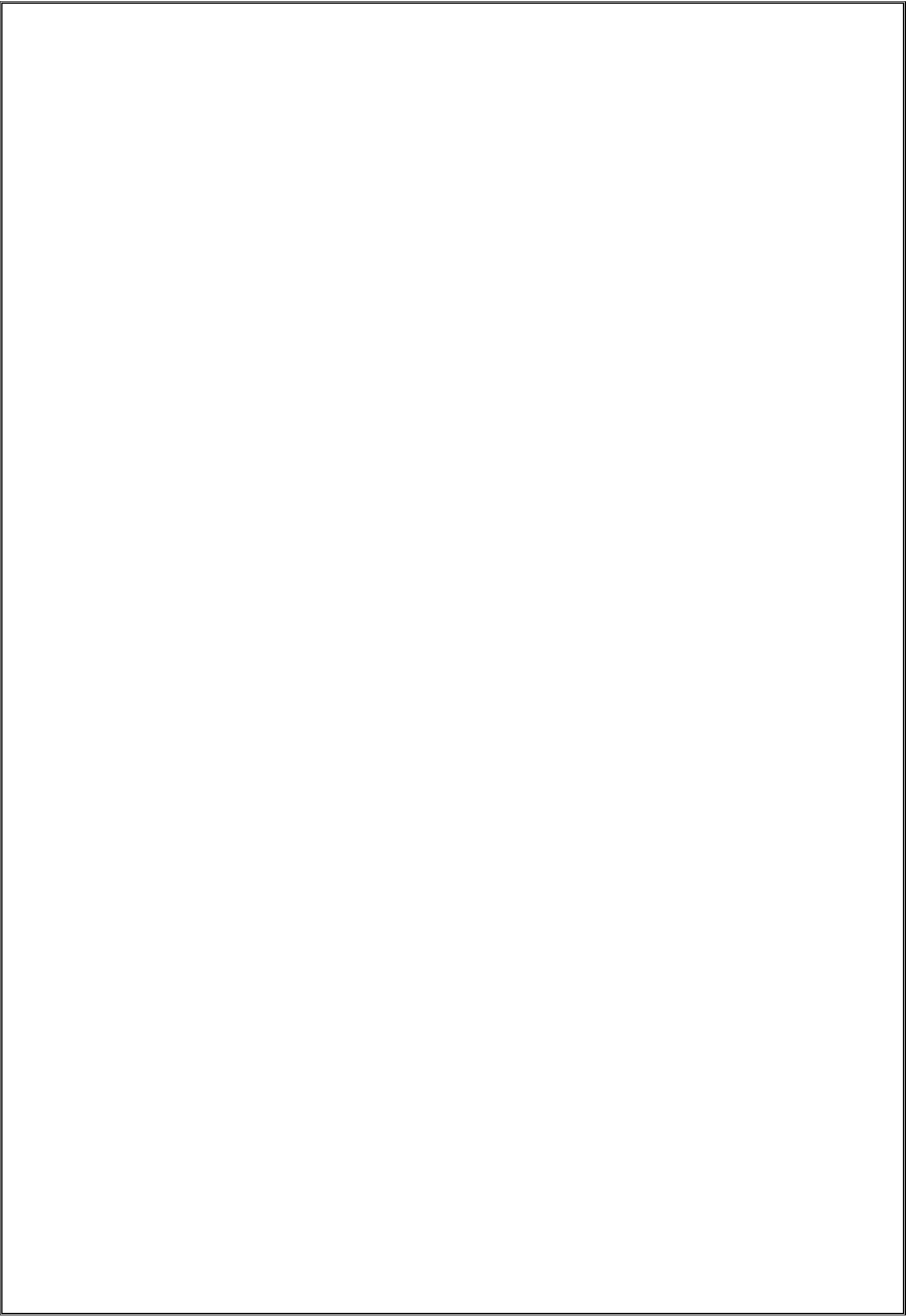
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en Dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	2 019 572	8 771 168	2 019 529	8 984 478	8 984 478
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 019 572	8 771 168	2 019 529	8 984 478	8 984 478
Revenus des placements monétaires	11	1 011 312	3 418 360	1 062 924	3 766 740	3 766 740
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 030 884	12 189 528	3 082 452	12 751 218	12 751 218
Charges de gestion des placements	12	(259 614)	(1 007 075)	(263 624)	(1 051 776)	(1 051 776)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 771 270	11 182 453	2 818 828	11 699 441	11 699 441
Autres produits		23 838	90 728	37 794	72 370	72 370
Autres charges	13	(62 075)	(242 007)	(63 050)	(253 953)	(253 953)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 733 032	11 031 174	2 793 572	11 517 858	11 517 858
Régularisation du résultat d'exploitation		(985 931)	(717 441)	(1 345 200)	(1 324 613)	(1 324 613)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 747 101	10 313 733	1 448 372	10 193 245	10 193 245
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		985 931	717 441	1 345 200	1 324 613	1 324 613
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(103 874)	243 376	113 057	(83 208)	(83 208)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		234 512	(166 118)	88 833	284 925	284 925
Frais de négociation de titres		-	(3 905)	(5 388)	(12 769)	(12 769)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 863 670	11 104 526	2 990 074	11 706 806	11 706 806

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en Dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 863 670	11 104 526	2 990 074	11 706 806	11 706 806
Résultat d'exploitation	2 733 032	11 031 174	2 793 572	11 517 858	11 517 858
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(103 874)	243 376	113 057	(83 208)	(83 208)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	234 512	(166 118)	88 833	284 925	284 925
Frais de négociation de titres	-	(3 905)	(5 388)	(12 769)	(12 769)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(10 193 041)	-	(10 724 673)	(10 724 673)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(16 214 707)	652 673	(22 450 555)	(18 204 638)	(18 204 638)
Souscriptions					
- Capital	17 602 047	107 196 221	27 114 491	92 172 337	92 172 337
- Régularisation des sommes non distribuables	1 218	23 097	17 928	44 833	44 833
- Régularisation des sommes distribuables	1 012 685	2 940 989	1 583 749	3 111 904	3 111 904
Rachats					
- Capital	(32 824 337)	(105 825 979)	(48 198 126)	(109 035 651)	(109 035 651)
- Régularisation des sommes non distribuables	(7 567)	(23 231)	(39 778)	(61 600)	(61 600)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 998 753)	(3 658 424)	(2 928 819)	(4 436 461)	(4 436 461)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(13 351 037)	1 564 158	(19 460 481)	(17 222 504)	(17 222 504)
ACTIF NET					
En début de période	167 272 850	167 272 850	186 733 331	184 495 354	184 495 354
En fin de période	168 837 007	168 837 007	167 272 850	167 272 850	167 272 850
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 571 546	1 737 551	1 782 716	1 740 446	1 740 446
En fin de période	1 585 255	1 585 255	1 571 546	1 571 546	1 571 546
VALEUR LIQUIDATIVE	106,505	106,505	106,438	106,438	106,438
TAUX DE RENDEMENT	1,55%	6,16%	1,62%	6,22%	6,22%



NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 130.472.916 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		118 269 678	123 359 143	73,06%
	Obligations de sociétés		17 923 353	18 594 351	11,01%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	365 582	0,22%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	11 770	235 753	237 537	0,14%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	375 000	387 888	0,23%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	400 000	408 565	0,24%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	600 000	610 522	0,36%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2	20 000	1 200 000	1 217 472	0,72%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	40 000	40 465	0,02%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	5 000	200 000	204 384	0,12%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	400 000	421 188	0,25%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 D	35 000	2 800 000	2 919 131	1,73%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	800 000	830 299	0,49%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	800 000	814 908	0,48%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	800 000	841 622	0,50%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	26 226	2 622 600	2 802 109	1,66%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 077 507	0,64%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	400 000	433 490	0,26%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	5 000	500 000	539 144	0,32%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 313	1,21%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	400 000	406 225	0,24%
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 25-2 CF	20 000	2 000 000	2 000 000	1,18%
	Obligations de L'Etat		72 253 175	74 656 770	44,22%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	70 000	7 000 000	7 247 075	4,29%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	20 000	20 000 000	20 713 951	12,27%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	90 000	9 000 000	9 220 458	5,46%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	6,07%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000	532 669	0,32%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	41 820	3 660 801	3 742 351	2,22%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	114 000	9 975 000	10 547 986	6,25%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	399	3 785	4 126	0,00%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	251 254	0,15%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1 CB TF	6 500	650 000	694 258	0,41%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB T	5 000	500 000	524 272	0,31%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	34 750	3 475 000	3 492 430	2,07%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	10 482	99 430	106 039	0,06%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	437 500	455 727	0,27%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	875 000	895 439	0,53%
TNNI3UPDY012	EMP NAT 2023 T2 AF	86 270	820 392	875 781	0,52%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	7 693	73 096	75 264	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	3 537	34 375	36 810	0,02%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	600 000	613 034	0,36%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 500	650 000	694 258	0,41%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	437 500	441 584	0,26%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	600 000	605 316	0,36%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	26 184	2 611 296	2 638 952	1,56%
	Bons du trésor assimilables		28 093 150	30 108 022	17,83%
TN0008000580	BTA 13 OCTOBRE 2026	9 000	8 727 000	9 076 303	5,38%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026	7 000	6 790 000	7 280 882	4,31%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	10 000	9 140 000	10 217 336	6,05%
TNLRQIP0OJY4	BTA 9% SEPT 2029	1 500	1 480 650	1 516 570	0,90%
TNN0SOORH1F1	BTA 9.28% 14 JUIN 2031	1 000	956 000	988 665	0,59%
TNNUS2JABSF6	BTA 9.39% 09 AOÛT 2033	1 000	999 500	1 028 266	0,61%
	Titres OPCVM		6 811 733	7 113 773	4,21%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	34 899	4 024 756	3 953 219	2,34%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	19 059	2 786 978	3 160 554	1,87%
	TOTAL		125 081 411	130 472 916	77,28%
	Pourcentage par rapport à l'actif				77,11%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 28.714.697 se détaillant comme suit :

Code ISIN		Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2025	% Actif net
	<u>Bon du trésor à court terme</u>	1 499 038	1 526 407	0,90%
TNAPCAA3FQ18	BTCT 26/02/2026	1 499 038	1 526 407	0,90%
	<u>Prise en pension livrée (*)</u>	13 598 456	13 208 675	7,82%
	Pension livrée BNA au 20/06/2026 260 jours	10 577 091	10 201 560	6,04%
	Pension livrée Amen Bank au 22/01/2026 30 jours	3 021 365	3 007 115	1,78%
	<u>Certificats de dépôt</u>	13 971 172	13 979 615	8,28%
TN7ZKJCIDV93	Certificat de dépôt STB au 04/01/2026 (au taux de 9,29%) 10 jours	2 993 823	2 997 529	1,78%
TNEQNXE0DW16	Certificat de dépôt STB au 05/01/2026 (au taux de 9,29%) 10 jours	2 993 823	2 996 911	1,78%
TN86JJKY5HC9	Certificat de dépôt STB au 09/01/2026 (au taux de 9,29%) 10 jours	7 983 527	7 985 174	4,73%
	TOTAL	29 068 666	28 714 697	16,10%
	Pourcentage par rapport à l'actif			15,73%

(*):

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2025
Prise en pension 10 382 BTA Sept 2032	10 577 091	10 201 560
Prise en pension 2 932 BTA Mai 2027	3 021 365	3 007 115

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Ce poste présente au 31 décembre 2025 un solde de D : 121.108 contre un solde de 112.187 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur BTA	13 642	1 804
Retenues à la source sur obligations	82 993	86 802
Autres impôts et taxes	10 181	9 290
Autres (*)	14 291	14 291
Total	121 108	112 187

(*) : Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste présente au 31 décembre 2025 un solde de D : 317.786 contre un solde de D : 334.443 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	72 042	72 415
Dépositaire	81 387	83 030
Commission de distribution	164 357	178 998
Total	317 786	334 443

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste présente au 31 décembre 2025 un solde de D : 47.462 contre un solde de D : 48.013 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	15 620	15 717
Rémunération CAC	31 842	32 296
Total	47 462	48 013

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	157 078 392
Nombre de titres	1 571 546

Nombre d'actionnaires**1 958**Souscriptions réalisées

Montant Souscriptions	107 196 221
Nombre de titres émis	1 072 482
Nombre d'actionnaires nouveaux	44

Rachats effectués

Montant Rachats	(105 825 979)
Nombre de titres rachetés	(1 058 773)
Nombre d'actionnaires sortants	(297)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	243 376
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(166 118)
Régularisation des sommes non distribuables	(134)
Frais de négociations de titres	(3 905)

Capital au 31-12-2025

Montant	158 521 852
Nombre de titres	1 585 255
Nombre d'actionnaires	1 705

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 à D : 2.019.572 contre D : 2.019.529 pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>314 950</u>	<u>1 370 112</u>	<u>383 464</u>	<u>1 639 673</u>	<u>1 639 673</u>
- Intérêts	314 950	1 370 112	383 464	1 639 673	1 639 673
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>:</u>	<u>670 772</u>	<u>:</u>	<u>617 501</u>	<u>617 501</u>
- Dividendes	-	670 772	-	617 501	617 501
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 704 622</u>	<u>6 730 284</u>	<u>1 636 065</u>	<u>6 727 303</u>	<u>6 727 303</u>

- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 704 622	6 730 284	1 636 065	6 727 303	6 727 303
--------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

TOTAL	2 019 572	8 771 168	2 019 529	8 984 478	8 984 478
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 à D : 1.011.312 contre D : 1.062.924 pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période</u> <u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Intérêts des prises en pension livrée	209 334	457 873	246 988	829 183	829 183
Intérêts des comptes à terme	305 187	550 027	262 211	624 966	624 966
Intérêts des certificats de dépôt	472 580	2 383 091	553 725	2 312 591	2 312 591
Intérêts des bons du trésor à court terme	24 211	27 369	-	-	-
TOTAL	1 011 312	3 418 360	1 062 924	3 766 740	3 766 740

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 à D : 259.614 contre D:263.624 pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Rémunération du gestionnaire	190 322	738 283	193 262	771 053	771 053
Rémunération du dépositaire	34 646	134 396	35 181	140 362	140 362
Commission de distribution	34 646	134 396	35 181	140 362	140 362
TOTAL	259 614	1 007 075	263 624	1 051 776	1 051 776

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 à D : 62.075 contre D: 63.050 pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Redevance CMF	46 195	179 195	46 908	187 149	187 149
TCL	7 655	30 295	7 975	34 292	34 292

Honoraires du commissaire aux comptes	8 225	32 518	8 168	32 512	32 512
TOTAL	62 075	242 007	63 050	253 953	253 953

14- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.